

LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

ROUTE NANTES - PORNIC : RD 751

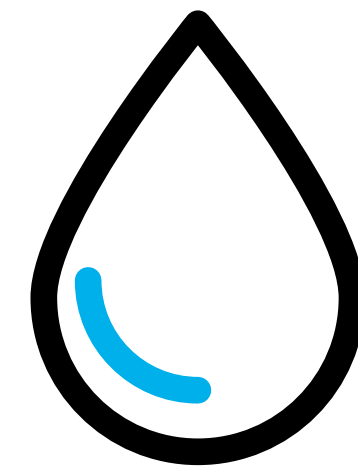
CRITÈRES	VARIANTE 0 (SITUATION ACTUELLE)	VARIANTE DE RÉFÉRENCE	VARIANTE 2A	VARIANTE 2B	VARIANTE 2C
MILIEU NATUREL					
Zones humides et milieux aquatiques	Surface impactée 0 ha	Surface impactée 22,5 ha	Surface impactée 11,2 ha	Surface impactée 11,2 ha	Surface impactée 11,3 ha
Faune / flore	Aucun impact	Impact fort sur plusieurs espèces protégées (lobéaux, amphibiens, reptiles, insectes...) et leurs habitats	Impacts modérés sur plusieurs espèces protégées (lobéaux, amphibiens, reptiles, insectes...) et leurs habitats	Impacts modérés sur plusieurs espèces protégées (lobéaux, amphibiens, reptiles, insectes...) et leurs habitats	Impacts modérés sur plusieurs espèces protégées (lobéaux, amphibiens, reptiles, insectes...) et leurs habitats
Patrimoine naturel	Aucune incidence	Le projet ne traverse pas de grand ensemble naturel protégé ou inventorié (site Natura 2000, ZNIEFF...), mais emprunte ses bords nord-est	Le projet ne traverse pas de grand ensemble naturel protégé ou inventorié (site Natura 2000, ZNIEFF...)	Le projet ne traverse pas de grand ensemble naturel protégé ou inventorié (site Natura 2000, ZNIEFF...)	Le projet ne traverse pas de grand ensemble naturel protégé ou inventorié (site Natura 2000, ZNIEFF...)
Artificialisation des sols	Artificialisation nette 0 ha	Artificialisation nette 33,3 ha	Artificialisation nette 19,9 ha	Artificialisation nette 20,2 ha	Artificialisation nette 20,9 ha
Patrimoine historique	Situation vis-à-vis du patrimoine inchangée	Le tracé permet d'éviter la RD 751 du site inscrit «Châteaux de Gravelle et de Broux» (non protégés en priorité)	Situation inchangée pour le site inscrit «Châteaux de Gravelle et de Broux». Le moulin de Broux (non protégé en priorité)	Situation inchangée pour le site inscrit «Châteaux de Gravelle et de Broux». Le moulin de Broux (non protégé en priorité)	Situation inchangée pour le site inscrit «Châteaux de Gravelle et de Broux». Le moulin de Broux (non protégé en priorité)
Urbanisme	Aucune incidence	Le tracé reprend l'emplacement réservé inscrit au PLU, il est globalement compatible avec ce dernier mais produit un effet de coupure sur les espaces agricoles et naturels.	Le tracé reprend en partie l'emplacement réservé inscrit au PLU, il est globalement compatible avec ce dernier.	Le tracé reprend en partie l'emplacement réservé inscrit au PLU, il est globalement compatible avec ce dernier.	Le tracé reprend en partie l'emplacement réservé inscrit au PLU, il est globalement compatible avec ce dernier.
ORGANISME ET ACTIVITÉ					
Bâti impacté	Dégradation du cadre-de-vie des habitations situées en bordure de voie actuelle du fait de l'augmentation du trafic	Le tracé est repositionné en retrait des zones d'habitat en bordure de RD 751 actuelle. Nécessaire l'acquisition de 3 habitations situées en bordure de voie (tracé commun)	Suite à l'ajustement du tracé, nécessité d'acquies 5 habitations	Suite à l'ajustement du tracé, nécessité d'acquies 5 habitations	Suite à l'ajustement du tracé, nécessité d'acquies 5 habitations
Naissances et cadre de vie (à venir) sans étude de bruit	Dégradation de l'environnement sonore avec augmentation du trafic (23 habitations exposées à plus de 60dB(A) à l'intérieur, libération de travaux en permit pas la mise en place de protections phoniques	Le tracé est rapproché de la zone bâtie de "Belle-Vue". Exposition de 23 habitations à plus de 60dB(A) et 7 à plus de 66dB(A) nécessitant d'importants travaux de protection (murs de clôture collective)	Plusieurs villages exposés au bruit (Bel Air, Beauportour...) Exposition de 41 habitations à plus de 60dB(A) et 7 à plus de 66dB(A) nécessitant d'importants travaux de protection (murs de clôture collective)	Plusieurs villages exposés au bruit (Bel Air, Beauportour...) Exposition de 41 habitations à plus de 60dB(A) et 7 à plus de 66dB(A) nécessitant d'importants travaux de protection (murs de clôture collective)	Plusieurs villages exposés au bruit (Bel Air, Beauportour...) Exposition de 41 habitations à plus de 60dB(A) et 7 à plus de 66dB(A) nécessitant d'importants travaux de protection (murs de clôture collective)
Milieu agricole	Les desherbes agricoles sont pénalisées par un trafic croissant	Nécessiterait l'acquisition de 24,3 ha Sécurisation des desherbes	Nécessiterait l'acquisition de 16,6 ha Sécurisation des desherbes	Nécessiterait l'acquisition de 16,6 ha Sécurisation des desherbes	Nécessiterait l'acquisition de 16,6 ha Sécurisation des desherbes
Développement économique	Les desherbes sont pénalisées par le trafic croissant	Tracé compatible avec les projets de nouvelles zones d'activités. Les desherbes sont facilitées	Le projet est compatible avec la zone de Beau Séjour Desherbe à organiser depuis Belle-Vue	Le projet est compatible avec la zone de Beau Séjour Desherbe à organiser depuis Belle-Vue	Le projet est compatible avec la zone de Beau Séjour Desherbe à organiser depuis Belle-Vue
FUNCTIONNELLES ET SÉCURITÉ					
Effet de coupure	L'effet de coupure entre les villages ainsi que le broux est renforcé	Le tracé permet une liaison directe entre le broux et le lotissement de Belle-Vue et Bel Air	Les effets de coupure sont globalement inchangés 4 passages déviés + échangeur PSP	Les effets de coupure sont globalement inchangés 3 passages déviés + échangeur PSP + demi-échangeur RD751	Les effets de coupure sont globalement inchangés 2 passages déviés + échangeur PSP + demi-échangeur RD751
Deserte locale	Les desherbes locales sont pénalisées par l'augmentation du trafic sur la RD 751	L'axe RD 751 déconnecte les desherbes des basses et villages situés dans le périmètre du projet (3,7 km de desherbes)	Les flux locaux empruntent les voies communales parallèles à la RD 751. Toutefois, certains flux doivent emprunter des rues dans le broux 3,0 km de desherbes	Les flux locaux empruntent les voies communales parallèles à la RD 751. Le demi-échangeur permet d'éviter des flux dans le broux 2,7 km de desherbes	Les flux locaux empruntent les voies communales parallèles à la RD 751. Le demi-échangeur permet d'éviter des flux dans le broux 2,7 km de desherbes
Sécurité des déplacements	La sécurité des déplacements est susceptible de se dégrader du fait de l'intensification du trafic sur l'axe Nantes - Pornic	La sécurité des déplacements sur la RD 751 ainsi que sur le broux local est améliorée de manière très significative	La sécurité des déplacements sur la RD 751 ainsi que sur le broux local est améliorée de manière très significative	La sécurité des déplacements sur la RD 751 ainsi que sur le broux local est améliorée de manière très significative grâce au demi-échangeur, qui permet de limiter des flux sur le broux existant.	La sécurité des déplacements sur la RD 751 ainsi que sur le broux local est améliorée de manière très significative grâce au demi-échangeur, qui permet de limiter des flux sur le broux existant.
Phasage travaux	Sans objet	L'essentiel des travaux est réalisé sous circulation	Travaux à réaliser sous circulation	Travaux à réaliser sous circulation	Travaux à réaliser sous circulation
COÛTS					
Montant des travaux		42 M€ HT	40 M€ HT	41,3 M€ HT	40 M€ HT

VARIANTE DE RÉFÉRENCE

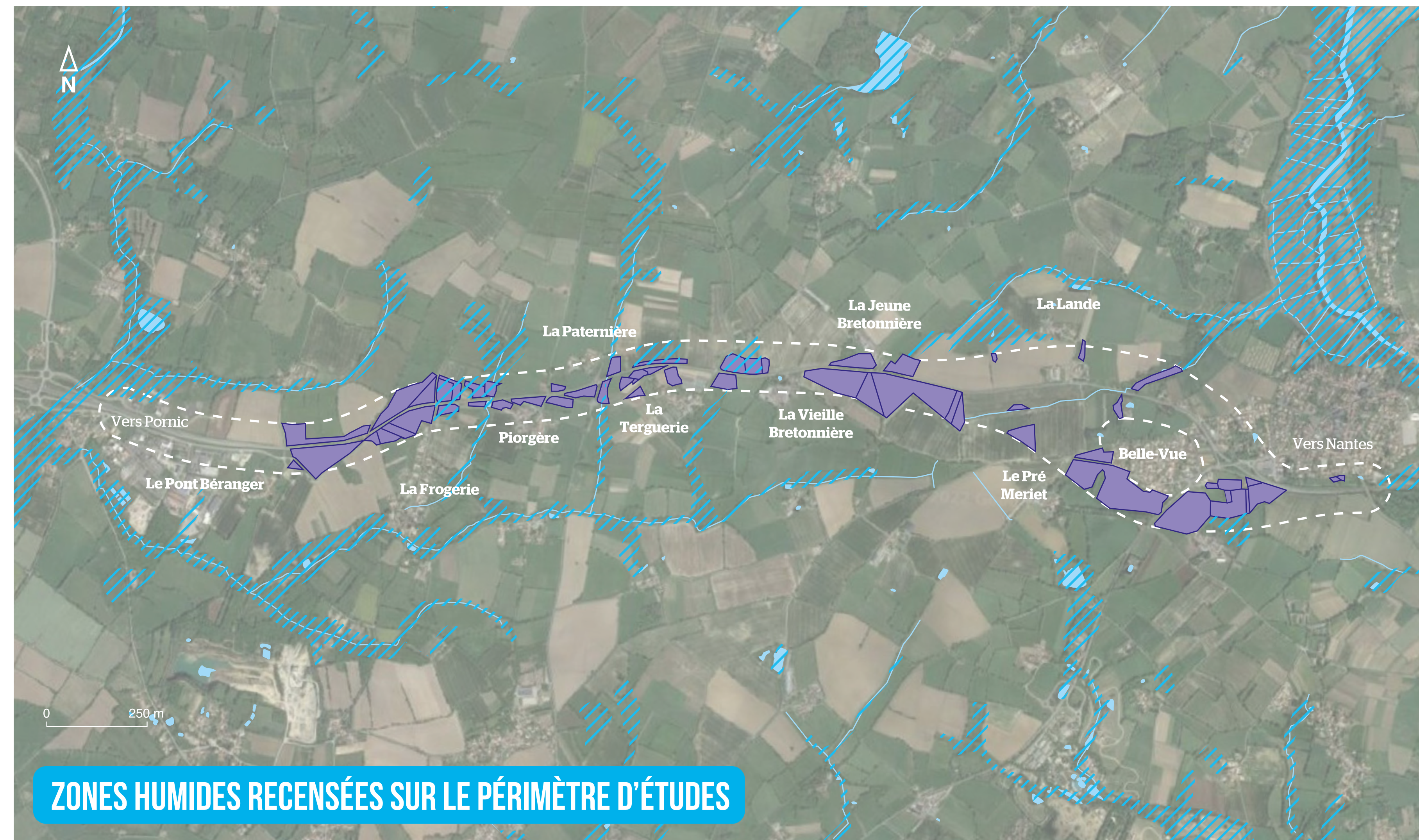
Une bonne prise en compte des objectifs fonctionnels de l'opération, mais des atteintes sur l'environnement plus marquées et une consommation foncière beaucoup plus forte.

VARIANTE 2 ET SES DÉCLINAISONS

Une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux, de consommation foncière et agricole, mais des impacts sur le bâti en bord de la RD 751 existante plus forts. Une prise en compte des demandes locales améliorée pour les variantes 2B et 2C.



Les zones humides dans la zone du projet et les mesures compensatoires associées

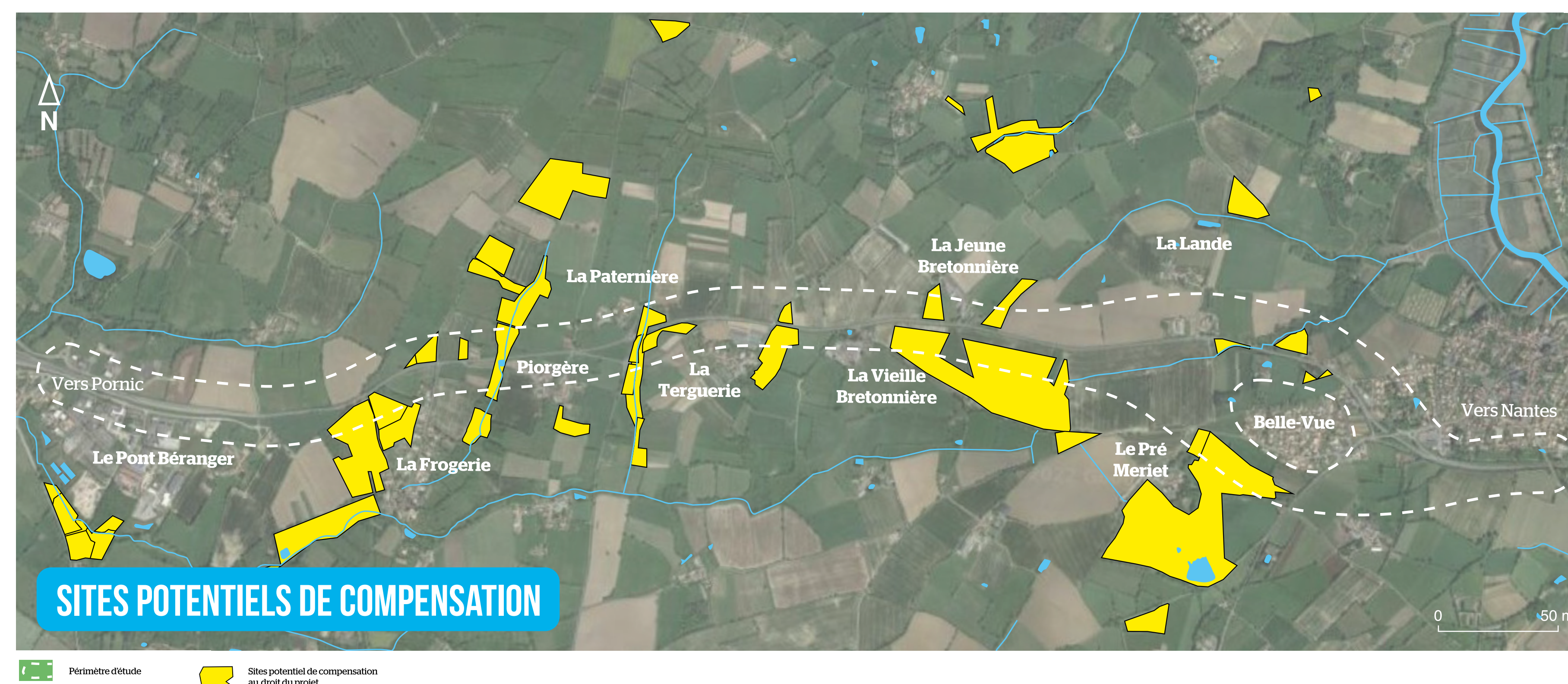


entre 11 et 22,5 ha DE ZONES HUMIDES IMPACTÉES SELON LES VARIANTES

La variante A pourrait impacter de l'ordre de 11 à 11,5 ha selon les déclinaisons.

La variante de référence pourrait impacter de l'ordre de 22,5 ha.

80 ha DE ZONES HUMIDES POTENTIELLES IDENTIFIÉES POUR COMPENSER CET IMPACT À PROXIMITÉ DU PROJET :



D'anciennes zones humides aux fonctions dégradées, qui nécessiteraient des mesures de réhabilitation pour retrouver des fonctions plus qualitatifs. Ces sites identifiés permettront également de mieux préserver le cycle de vie des espèces, notamment par l'entretien et la surveillance de leurs habitats ou par la création d'abris dédiés.

entre 22 et 45 ha DE BESOINS DE COMPENSATION, SELON LES VARIANTES.